

REPUBLIQUE FR

COMMUNE DE LESCURE D'ALBIGEOIS
81380

82/2023

ARRÊTÉ MUNICIPAL

ARRETE ORDONNANT L'OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE
ET PARCELLAIRE SUR LE PROJET DE DECLASSEMENT D'UNE
PARTIE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL ET DE SON ALIENATION
AU PROFIT DE TARN HABITAT

Le Maire de la commune de LESCURE D'ALBIGEOIS

VU le Code Général des collectivités Territoriales,

VU le Code de la voirie routière et notamment ses articles R 141-4 à R 141-9,

VU la délibération du conseil municipal en date du 24 avril 2023,

VU le dossier réglementaire constitué en vue du déclassement et de l'aliénation
d'une partie du Domaine Public de la Commune,

ARRETE

Article 1er – En vue de la cession d'une partie du Domaine Public dit «Rue des Jardiniers» par la Commune de LESCURE D'ALBIGEOIS à TARN HABITAT, une enquête est ouverte dans la commune de LESCURE D'ALBIGEOIS sur le projet de déclassement d'une partie du Domaine Public, et de son aliénation au profit de la société TARN HABITAT.

A cet effet, un dossier sera déposé à la Mairie pour être consulté par tous les intéressés.

Article 2 - Cette enquête aura une durée de quinze jours consécutifs, soit du **11 mai 2023 au 25 mai 2023** inclusivement. Pendant cette période, le public pourra, aux heures habituelles d'ouverture de la mairie prendre connaissance du dossier et formuler ses observations sur un registre ouvert à la mairie.

Article 3 – Madame FUERTES Catherine, est désignée en qualité de commissaire enquêteur et se tiendra en mairie le :

- **jeudi 11 mai 2023 de 8h15 heures à 12h15 heures**

- **mercredi 24 mai 2023 de 13h30 heures à 17h30 heures**

Article 4 - A l'expiration du délai de quinze jours défini à l'article 2 ci-dessus, le commissaire enquêteur constatera sur le registre la clôture de l'enquête et nous transmettra le dossier avec ses conclusions afin qu'il soit statué définitivement par le conseil municipal.

Envoyé en préfecture le 26/04/2023

Reçu en préfecture le 26/04/2023

Publié le

26 AVR. 2023

ID : 081-218101442-20230426-AR_82_2023-AR

Article 5 - Le présent arrêté sera affiché au lieu habituel d'affichage des avis officiels et sur place quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête.

Fait à Lescure d'albigeois,
Le 26 avril 2023

Le Maire,
Elisabeth CLAVERIE



Le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été publié et ou notifié à l'intéressé le 26.1.04.23 lui ayant été précisé que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou publication.